



Demande des informations concernant la carte de séjour

Par **Sarrah_old**, le **09/11/2007** à **16:46**

Bonjour,

Je veux avoir quelques renseignements concernant la carte de séjour.

je suis une femme Tunisienne mariée avec un Tunisien qui a la nationalité Française, nous sommes mariés en Tunisie en 2005 et je suis arrivée en France le 26/05/07 j'ai eu mon premier recensement en Août 2007 et le deuxième le 01/11/07 et pour l'instant je n'ai aucun papier officiel sauf le recensement et vous savez bien que s'arrive que l'individu tombe malade ou rencontre un autre risque rien nous garantissant la sécurité sociale, en plus j'ai pas encore passé ma visite médicale alors que l'ANAEM m'informer que la passation de visite médicale ne se fait que lorsque ma carte sera prête... Alors comment et qu'est-ce que je peux faire pour l'instant ? En plus pour la sécurité en a déposer notre dossier pour avoir une attestation mais au début après un mois ou plus il nous a demandé de présenter un acte de mariage Tunisien sachant qu'on a donné l'acte de mariage Français avec le livret de famille Français mais nous l'avons donné après 3 ou 4 jours et quand mon mari est allé voir si notre attestation est prête et il a demandé à l'agent de passer le dossier comme urgent par ce que normalement les papiers sont complets et on a besoin de l'attestation pour l'envoyer à la préfecture de Lille avant le 01/11 ce dernier a mis un tampon qui indique sur notre dossier "URGENT" et il lui a dit vous aurez votre attestation dans une semaine en maximum c-à-d la dernière semaine d'octobre mais ce qui a passé c'est que hier lorsque mon mari a retourné à l'assurance maladie de Dunkerque, un agent lui a dit votre dossier n'existe pas alors que à la préfecture de Lille m'on dit que notre dossier est accepté et nous a demandé de préparer les mêmes papiers qu'on a déposés la première fois donc je veux savoir comment ça se passe ???